

Sujet : Convocation à un entretien préalable à une éventuelle sanction disciplinaire

De : Ichrak SEGHAIER <iseghaier@creativ21.fr>

Date : 11/07/2023 14:17

Pour : Ismael BOUHJARI <ibouhjari@creativ21.fr>

Copie à : Eïmen RIANI <eriani@creativ21.fr>

Bonjour Ismaël,

J'accuse bonne réception de ton mail de ce jour et j'en prends bonne note.

Pour faire suite à ta demande d'un nouvel entretien :

Nous t'informons que nous envisageons de prononcer à ton encontre une éventuelle sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement.

Afin de recueillir tes explications sur les faits qui te sont reprochés, et en application des articles [L 1232-2 à L 1232-4 du Code du travail](#), nous te convoquons le:

Mercredi 19 juillet 2023 à 10h30

au 17 avenue Champollion - 21000 Dijon

Dans la salle de réunion

Avec Monsieur Eïmen RIANI, Directeur et moi- même

Au cours de cet entretien, tu auras la possibilité de te faire assister par une personne de ton choix appartenant au personnel de l'entreprise.

Un courrier recommandée avec A/R te sera envoyé en parallèle à ce mail, et je te demande de bien vouloir le réceptionner.

Bien cordialement,

--

creativ'
creativ21.fr

Ichrak SEGHAIER

Responsable des Ressources Humaines



07 69 41 89 31

iseghaier@creativ21.fr



« Ce message et toutes les pièces jointes ("le message") peuvent contenir des informations confidentielles et/ou couvertes par le secret professionnel, à l'intention de son destinataire. Si vous n'en êtes pas le destinataire, merci de contacter l'expéditeur et d'en supprimer toute copie. Toute utilisation de ce message non conforme à sa destination, toute diffusion ou toute publication, totale ou partielle, est interdite, sauf autorisation expresse. CREATIV' décline toute responsabilité concernant un préjudice lié à un incident de sécurité, d'intégrité, de virus ou à un retard dans la transmission. De plus, ce message n'a aucune valeur contractuelle ou juridique ; en particulier, aucune transaction ne peut être basée exclusivement sur des courriels. »



« Avant d'imprimer ce mail, demandez-vous si ceci est nécessaire. »